

Novray & Arrisboules

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent 27 francs 10 cent. sont Arrisboules en pays le lieu de Novray les deux autres bled le sac et une coupe de bled et vin de France

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Des Caisses Communales

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

point

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

point

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Salut et Respect Pierre Louis Sarrailh
Agent à Novray & Arrisboules*

25

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Nov. 13

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Chêne

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune avec le Laquier

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse du Laquier
Agence du Chêne*

d. District

District Yverdon

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Cinq minutes

(Il est déterminé par quarts-d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Laquier formant la même commune avec le Chêne

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Voyez plus haut

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Chêne et Laquier 21

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Du Chêne à Chavannes 1/2 heure, du Chêne Ariboule 1/2 heure, du Chêne à Rovray 1/2 heure, du Chêne à Yvonand une heure, du Chêne à Mollondins 1/2 heure, du Chêne à Demoret 1/2 heure, du Chêne à Champstauron 1/2 heure.

a. Leurs noms.

Chavannes Ariboule Rovray Yvonand Mollondins Demoret Champstauron

b. Leurs distances réciproques.

De Chavannes Ariboule 1/2 heure, d'Ariboule à Rovray 1/2 heure, de Rovray à Yvonand 1/2 heure, d'Yvonand à Mollondins une heure, de Mollondins à Demoret 1/2 heure, de Demoret à Champstauron 1/2 heure.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

Prier Dieu Lire Ecire L'arithmétique l'Orthographe la Musique & la Constitution.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année excepté six semaines aux moissons.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Testament Catechisme d'ostervald & celui de la Constitution Helvétique depuis quelques tems Psalms.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Tous ceux qui m'ont été connus ont été observés & le sont encore.

9°. Durée de l'école chaque jour?

3 heures avant midi & 3 heures après midi & 3 heures le soir de ma bonne volonté.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Distribués en trois classes suivant leurs connoissances & leurs talens.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Citoyen Pasteur faisait l'examen en Presence du consistoire & la nomination des deux plus capables admis à l'examen était envoyée au Bailli qui donnait le brevet au plus capable des deux. Suivent la déclaration du Pasteur.

b. D'où est-il?

De Vaullion

c. Son nom

David Magnenet

(3)

d. Son âge.

34 ans au mois de May

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Une femme

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

11 ans quelques mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Vaullion Cordonier

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Non

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

45 Des deux endroits formant la Commune voyez rapport local

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

Il devrait être le même mais le laboureur occupe les bras de ses enfans aussi-tôt qu'ils peuvent cultiver la terre & que la saison est venue.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Un morceau de terre pour plantage avec un petit Jardin

b. Quelle en est la valeur?

Du Produit d'environ L 4 par année

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

Non

15°. Bâtiment de l'école.

Une maison

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Mi vieux mi neuf

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école & l'assemblée de commune & une pour l'usage du Régent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Argent 36 110
Graine Seigle quartier 32
Avoine 24 Bois pour son usage

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales? *de la Casse Communale*
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Cher & laque

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Demoret.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse et Agence de Demoret

d. District?

D'Yverdon

e. Canton?

Le Locle

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Proches les unes des autres excepté un moulin éloigné d'un petit 1/2 heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 14